



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

Périodicité hebdomadaire - Prix du numéro : 2 F

N° 2002/24 – 11 juin 2002



- ====> **Communiqué du SNCD : «La bonification pour les agents de la surveillance»** Page 1,
- ====> **Groupe de travail du 15 mai 2002 sur le recrutement des spécialistes : vers une rationalisation du dispositif ?** Page 2,
- ====> **Résultats des CAPC n° 3 et 4 du 6 juin 2002** Pages 3, 4.

COMMUNIQUÉ DU SNCD **« La bonification pour les agents de la surveillance »**

Base de travail et points d'accords DG/OS suite au 1^{er} groupe de travail du 21-05-02

L'ensemble des points suivants a fait l'objet d'un accord de principe entre les représentants de la direction générale et ceux des organisations syndicales :

- Bonification d'une année tous les 5 ans,
- Maintien de la règle de 15 ans d'exercice obligatoire dans la surveillance,
- Sous réserve d'avoir exercé 15 années en surveillance, calcul de la bonification au prorata temporis des services accomplis dans cette branche,
- Ouverture des droits à pension dès 55 ans, et limite d'âge à 60 ans (demande de dérogation),
- Bénéfice de la rétroactivité pour les agents de la surveillance partis en retraite et ne percevant pas une pension à taux plein,
- Mise en œuvre progressive du dispositif sur 5 ans,
- Majoration progressive de 1% de la retenue pour pension (0,2 % sur 5 années)
- Limite d'âge à 60 ans (demande de dérogation) des agents de catégorie A affectés dans une fonction surveillance et bénéficiant de la bonification.

Cette base de travail sera certainement amendée lors du prochain groupe de travail prévu avant le 1^{er} juillet 2002.

Le président,
Hugues Roy

GROUPE DE TRAVAIL DU 15 MAI 2002 SUR LE RECRUTEMENT DES SPECIALISTES : VERS UNE RATIONALISATION DU DISPOSITIF ?

L'administration était représentée par M. BONNET, Mme ORANGE-LAUBOUTIN, et leurs collaborateurs.

Laurence BOSONNET représentait le SNCD.

I/ LES PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION :

Les dispositifs de recrutement des personnels spécialistes, dans les domaines de la mécanique, marine et automobile notamment, ne permettent plus de satisfaire les besoins des services. Les appels à candidatures par voie d'enquête suscitent peu de vocations.

Les agents spécialistes sont actuellement recrutés selon différentes modalités :

- par voie de concours administratif généraliste, en mettant en place des épreuves à options (navigation maritime, mécanique navale et sécurité, mécanique automobile, télécommunication),
- par l'appel au volontariat à la suite du stage de formation initiale (officiers naval ou mécanicien),
- par détachement,
- par la contractualisation (loi 70-2),
- par enquêtes internes au sein des services à l'attention des agents titulaires disposant de profils particuliers, y compris en sortie de stage.

La direction générale propose d'organiser des concours de spécialistes, en interne et en externe, sur titres et/ou sur épreuves. Le concours sur titre permet de requérir à la fois une expérience et un diplôme.

La liste des spécialités susceptibles de donner lieu à des recrutements sera définie par arrêté et inclura les spécialités suivantes :

- aéronautique : A, B et C.
- mécanique navale : A, B, C.
- mécanique automobile : A, B, C.
- motocyclisme : C.

L'administration a précisé que les informaticiens, régis par le décret de 1971, ne seront pas intégrés à ce dispositif.

La création de concours de spécialistes entraînera des modifications statutaires, qui seront validées par décret en Conseil d'Etat. Dans le cadre de ces amendements statutaires, la direction générale envisage par ailleurs d'instaurer un délai de 5 années d'exercice dans la spécialité avant de pouvoir en sortir.

Monsieur BONNET a précisé que, en l'absence de pourvoi de la totalité des postes proposés aux concours de spécialistes, les textes pourront prévoir des règles de report sur les concours généralistes.

Le SNCD a interrogé l'administration sur les types de diplômes qu'elle envisage de requérir pour les concours de catégorie A.

Mme ORANGE-LAUBOUTIN a précisé qu'un diplôme d'ingénieur sera requis dans les spécialités navales et automobiles. Un diplôme de pilote sera demandé pour l'aéronautique.

II/ LA POSITION DU SNCD

Le SNCD approuve la mise en place de concours spécifiques pour recruter les agents spécialistes, sachant que :

- **le nouveau dispositif n'exclue pas le recrutement par voie d'enquêtes internes**, permettant à des agents de même catégorie d'entrer dans une spécialité, y compris en sortie de stage de formation initiale.
- **les modifications statutaires évoquées par l'administration ne remettent pas en cause l'unicité des corps concernés.**

Sur ce point, Monsieur BONNET a précisé que, quel que soit leur recrutement, les personnels bénéficieront de la même formation initiale, et des mêmes règles statutaires, en terme de déroulement de carrière notamment.

- ce mode de recrutement devrait permettre de supprimer, ou tout du moins de marginaliser, le recours à des contractuels, concernant les officiers navals notamment.

Le SNCD est favorable à la mise en place d'une durée minimum de maintien dans la spécialité, justifiée par des impératifs de continuité du service, et par le coût des formations techniques.

RESULTATS DES CAPC N° 3 ET 4 DU 6 JUIN 2002

7 osiane JACOB, Alain LEBLANC, Catherine MENGELLE, Jean-Philippe SANCEY et Yves SOLER représentaient le SNCD.

Inscription au tableau d'avancement au grade de receveur principal de 2ème classe fonctionnel en qualité de :

- Responsable d'un service dans une direction nationale ou un service national :

- ⇒ D.N.R.F.P. (E.N.D. Rouen) : de **M. Legendre Alain**, inspecteur à Beauvais (DR de Picardie) ;
- ⇒ D.N.R.E.D. (Paris) : de **M. Monceaux Patrice**, inspecteur à Paris (D.N.R.E.D.) ;
- ⇒ D.N.R.E.D. (Paris) : de **Mme Perata Joëlle**, inspectrice à Paris (D.N.R.E.D.) ;
- ⇒ D.N.R.E.D. (Paris) : de **M. Vinciléoni Jean-Paul**, inspecteur à Paris (D.N.R.E.D.) ;
- ⇒ D.N.R.E.D. (Rouen) : de **M. Foubert Rémy**, inspecteur à Rouen (DI de Rouen) ;
- ⇒ D.N.R.E.D. (Belfort) : de **M. Pion Bernard**, inspecteur à Besançon (DR de Franche-Comté) ;

Chef des bureaux d'une direction régionale à :

- ⇒ Le Havre (Le Havre) : de **M. Bulgubure Jean-Claude**, inspecteur au Havre (DR du Havre) ;
- ⇒ Perpignan (Perpignan) : de **M. Mestres Michel**, inspecteur à Perpignan (DR de Perpignan) ;

Chef d'un Cerdoc à :

- ⇒ Bastia (Corse) : de **M. Moreau Roger**, inspecteur à Calvi (DR de Corse) ;

Fondé de pouvoir dans une recette régionale à :

- ⇒ Strasbourg (Strasbourg) : de **M. Wagner Roland**, inspecteur à Mulhouse (DR de Mulhouse) ;

- Responsable d'un service dans un grand ensemble douanier à :

- ⇒ Brest CRD (Bretagne) : de **M. Segers Jean-Louis**, inspecteur à Orléans (DR du Centre) ;

⇒ Nice aéroport (Nice) : de **M. Egly Roger**, inspecteur à Nice (DR de Nice) ;

⇒ Orly (Orly) : de **M. Galtier René**, inspecteur à Orly (DR d'Orly) ;

⇒ Trappes-Pissaloup (Paris-Ouest) : de **Mme Provost Annette**, inspectrice à Saint-Germain-en-Laye (DR de Paris-Ouest) ;

⇒ Perpignan CRD (Perpignan) : de **M. Prats Henri**, inspecteur à Perpignan (DR de Perpignan) ;

⇒ Rouen-port (Rouen) : de **Mme Foubert Sylvie**, inspectrice à Rouen (DI de Rouen) ;

- Adjoint à un chef divisionnaire à :

⇒ Brest (Bretagne) : de **M. Bozec Joël**, inspecteur à Nantes (DI des Pays-de-la-Loire) ;

⇒ Chambéry (Chambéry) : de **M. Maury Yves**, inspecteur à Chambéry (DR de Chambéry) ;

⇒ Lons-le-Saunier (Franche-Comté) : de **M. Sire Pierre**, inspecteur à Morteau (DR de Franche-Comté) ;

⇒ Fos-Etang de Berre (Méditerranée) : de **Mme Prouvier Nicole**, inspectrice à Fos Etang de Berre (DI de Méditerranée) ;

⇒ Nice 2 (Nice) : de **M. Gilabert Christian**, inspecteur à Nice (DR de Nice) ;

⇒ Seine-Saint-Denis (Paris-Est) : de **M. Antoni Patrick**, inspecteur à Marseille (DI de Méditerranée) ;

⇒ Saint-Germain-en-Laye (Paris-Ouest) : de **M. Baret Christophe**, inspecteur à Lyon (DI de Lyon) ;

⇒ Carcassonne (Perpignan) : de **M. Lamboray Pierre**, inspecteur à Saint-Denis de La Réunion (DR de La Réunion) ;

⇒ Maubeuge (Valenciennes) : de **M. Le Cabec René**, inspecteur à Valenciennes (DR de Valenciennes) ;

- Chef d'un service de viticulture d'une importance particulière à :

⇒ Narbonne (Perpignan) : de **M. Salvat Jean-Jacques**, inspecteur à Perpignan (DR de Perpignan) ;

- Chef d'une subdivision comptant au moins 50 emplois à :

- ⇒ Calais-tourisme (Dunkerque) : de **M. Covain André**, inspecteur à Laon (DR de Picardie) ;
- ⇒ Ferney-Voltaire (Léman) : de **M. Novel Bernard**, inspecteur à Annecy (DR du Léman) ;
- ⇒ Agay-maritime (Méditerranée) : de **M. Péguesse Jacques**, inspecteur à Papeete (DR de Polynésie-Française) ;
- ⇒ Le Perthuis (Perpignan) : de **M. Vella Alain**, inspecteur à Port-Vendres (DR de Perpignan) ;

- Chef d'un centre interrégional de saisie des données à :

- ⇒ Rouen (Rouen) : de **M. Cortina Augustin**, inspecteur à Toulouse (D.N.S.C.E.) ;

- Responsable des moyens logistiques dans une interrégion à :

- ⇒ Marseille DGC (Méditerranée) : de **M. Berry Yvon**, inspecteur à Hyères (DI de Méditerranée) ;

- Remplacements ponctuels lors de vacances d'emplois :

Paris-spécial :

- ⇒ de **M. Chaumant Alain**, inspecteur à Wallis-et-Futuna (Service des douanes de Wallis-et-Futuna) ;
- ⇒ de **Mme Taschini Martine**, inspectrice à la direction générale, bureau E/3 (DI d'Ile-de-France) ;

Paris-spécial pour être mis :

- ⇒ MAD syndicat : de **M. Dupin Jean-Marc**, inspecteur à Paris MAD syndicat (DI d'Ile-de-France) ;
- ⇒ MAD syndicat : de **M. Deffieux Jacques**, inspecteur à Paris MAD syndicat (DI d'Ile-de-France) ;
- ⇒ en service détaché auprès de la D.P.M.A. : de **M. Véga Richard**, inspecteur hygiène et sécurité à la D.P.M.A. (DI d'Ile-de-France) ;
- ⇒ à disposition de Tracfin : de **M. Mis Lionel**, inspecteur MAD de Tracfin à Paris (DI d'Ile-de-France) ;

- Promotion retraite (Paris spécial) :

- ⇒ de **M. Higounet Alain**, inspecteur à la direction générale, bureau F/1 (DI d'Ile-de-France) ;
- ⇒ de **M. Henry Max**, inspecteur à Toulouse (DR de Midi-Pyrénées) ;
- ⇒ de **M. Renaud Roger**, inspecteur à Saint-Denis de La Réunion (DR de La Réunion) ;
- ⇒ de **M. Aubert André**, inspecteur à Toulouse (D.N.S.C.E.) ;
- ⇒ de **M. Barbecot Bernard**, inspecteur à Clermont-Ferrand (DR d'Auvergne) ;
- ⇒ de **M. Boutouille Jean-Claude**, inspecteur à Cognac CRD (DR de Poitiers) ;

Inscription au tableau d'avancement au grade de receveur principal de 2ème classe comp-table à :

- ⇒ Nevers CRD (Bourgogne) : de **M. Ribes Joël**, inspecteur à Dijon (DI de Bourgogne) ;
- ⇒ Quimper CRD (Bretagne) : de **M. Rialland Philippe**, inspecteur MAD de la Chambre régionale des Comptes (DR de Bretagne) ;
- ⇒ Bourges CRD (Centre) : de **M. Maréchal Jeannick**, inspecteur à Pont d'Ain (DR du Léman) ;
- ⇒ Morteau CRD (Franche-Comté) : de **M. Lambalot Roland**, inspecteur à Pontarlier (DR de Franche-Comté) ;
- ⇒ Pointe-à-Pitre messageries (Guadeloupe) : de **M. Tudesq Georges**, inspecteur à Basse-Terre (DR de Guadeloupe) ;
- ⇒ Lyon-ville (Lyon) : de **Mme Sala Chantal**, inspectrice à Toulouse (D.N.S.C.E.) ;
- ⇒ Bar-le-Duc CRD (Nancy) : de **M. Noe Serge**, inspecteur à Papeete (DR de Polynésie-Française) ;
- ⇒ Cholet CRD (Pays-de-la-Loire) : de **M. Renard Victor**, inspecteur à Saint-Denis de La Réunion (DR de La Réunion) ;
- ⇒ La Roche-sur-Yon CRD (Pays-de-la-Loire) : de **Mme Lescarret Bernadette**, inspectrice à Papeete (DR de Polynésie-Française) ;
- ⇒ Saint-Nazaire-Montoire CRD (Pays-de-la-Loire) : de **M. Hamon Gérard**, inspecteur à La Roche-sur-Yon (DI des Pays-de-la-Loire).